

REINSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Les réinscriptions administratives pour l'année universitaire 2024-2025 débuteront le **4 juillet 2024**.



Les 5 étapes de l'inscription administrative :

ÉTAPE 1 : CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC) <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

⇒ Il faudra remettre au service scolarité une attestation d'acquiescement ou d'exonération. (sauf pour les étudiants de 3^{ème} année en contrat de professionnalisation).

ÉTAPE 2 : INSCRIPTION EN LIGNE SUR LE SITE : <https://inscriptions.univ-rennes.fr/>

ÉTAPE 3 : PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION EN LIGNE LORS DE CETTE ÉTAPE :

- ⇒ Par carte bancaire à distance en 1 seule fois
- ⇒ Par carte bancaire à distance en 3 fois **possible jusqu'au 30 août 2024** (1/3 du montant au moment de l'inscription en ligne : 1/3 le mois suivant ; 1/3 un mois après).
- ⇒ Pour les boursiers, sélectionner « **bourse enseignement supérieur ENSSAT** »

VOUS ÊTES DANS L'UNE DES SITUATIONS SUIVANTES :

1. **POUR LES ETUDIANTS BOURSIERS** qui n'arrivent pas à s'inscrire sur l'ENT en qualité de boursier (en attente d'une décision du Crous). Vous devez nous transmettre rapidement votre numéro CVEC par mail à scolarite@enssat.fr (**en précisant la filière et l'année 1A, 2A ou 3A**). Nous vous inscrirons directement sur notre logiciel et vous déposerez obligatoirement vos pièces justificatives en ligne sur l'ENT.
2. **POUR LES ETUDIANTS SOUMIS AUX FRAIS DIFFERENCIES** : INSCRIPTION OBLIGATOIRE EN PRESENTIEL
3. **POUR LES ETUDIANTS INSCRITS EN IAI / IAPE (FORMATION PAR APPRENTISSAGE)**, l'inscription sera à effectuer en ligne suite aux jurys de passage de septembre et les cartes remises aux délégués au plus tôt.
4. **POUR LES ETUDIANTS INSCRITS EN CONTRAT PRO**, l'inscription ne pourra pas se faire en ligne mais en présentiel à partir du 2 septembre muni des pièces justificatives (convention de formation et contrat de travail établis par le SFC), signé par toutes les parties).
 - **POUR LES 3A POUR UNE INSCRIPTION EN DOUBLE CURSUS** : Si vous intégrez un double cursus, vous devez d'abord vous inscrire à l'ENSSAT, l'inscription en diplôme d'ingénieur 3A est votre **inscription principale**. Si vous vous inscrivez avant le 15 juillet, votre carte d'étudiant peut vous être expédiée avant le 19 juillet. Attention précisez bien l'adresse postale pour l'envoi de la carte. Compte tenu du grand nombre de dossiers à traiter, votre carte d'étudiant vous sera transmise dans les meilleurs délais.
 - Parcours écoles IMT (EURECOM, TSP Evry, ENSIEE, Télécom Physique Strasbourg, IMT Business School, Master SN Santé Montpellier) : **exonération des droits d'inscription de l'ENSSAT** : envoyez les pièces justificatives par mail à scolarite@enssat.fr

- Double cursus Master à l'Université de Rennes (SISEA, SIF, Photonique, Cybersécurité) ou DU Calcul scientifique : inscription sur le diplôme d'ingénieur possible en ligne avec dépôt des pièces justificatives sur l'ENT et contactez la scolarité pour l'inscription sur le deuxième diplôme (droits réduits).
- Mobilité à l'international : inscription avant le 30 août 2024 et dépôt des pièces justificatives en ligne sur l'ENT.

TARIF DES DROITS D'INSCRIPTION 2024-2025

	Diplôme d'ingénieur	Diplôme d'ingénieur Frais différenciés	Diplôme Master hors UR1	Ecole partenaire IMT	Suspension de diplôme
TOTAL A PAYER	618€	1370€	250€	Exonéré	Exonéré

Exonération de droits : seuls les étudiants ayant acquis **définitivement** la qualité de boursier pour l'année universitaire 2024/2025, peuvent prétendre au bénéfice de l'exonération des droits, soit au moment de l'inscription soit par la procédure de remboursement au cours de l'année, sur présentation de la **notification définitive** d'attribution de bourse et vérification des conditions de scolarité. Les notifications d'attribution conditionnelles ne peuvent plus être acceptées.

Les étudiants bénéficiant du statut d'apprenti ou ayant signé un contrat pro ou en alternance ne doivent pas payer les droits d'inscription. Attention, ce statut n'est pas compatible avec le statut de boursier.

ÉTAPE 4 : DEPOT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES EN LIGNE SUR VOTRE ENT

- Notification d'attribution définitive de bourse 2024/2025 pour les boursiers,
- Attestation d'assurance responsabilité civile 2024/2025,
- A remettre à la scolarité avant le 9 septembre** : Chèque de 55€ libellé au nom du Régisseur de l'ENSSAT pour les frais de gestion (sauf étudiants en mobilité à l'international ou école partenaire) ou preuve du virement sur le compte ci-dessous :

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)								BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1350	0000	0010	0500	655	TRPUFRP1	

TITULAIRE DU COMPTE :

E.N.S.S.A.T. DE LANNION

IMPORTANT : Vous devez vous assurer d'être bien affilié à la CPAM pour cette nouvelle année universitaire. Si ce n'est pas le cas, merci de contacter directement votre Sécurité Sociale.

ÉTAPE 5 : CERTIFICAT DE SCOLARITE / CARTE ETUDIANTE

Vous n'avez pas à vous déplacer à l'ENSSAT. Votre carte d'étudiant et les certificats de scolarité vous seront remis la semaine de la rentrée sous réserve :

- Que votre inscription soit payée
- Que toutes les pièces essentielles de votre dossier aient été déposées en ligne.

- ✓ Un certificat de scolarité devrait être disponible sur votre ENT en téléchargement via MON DOSSIER / MES NOTES.
- ✓ Vous pourrez consulter votre emploi du temps sur l'ENT début septembre.



CALENDRIER POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025

	FISE1	FISE2	FISE3	FISA1	FISA2	FISA3
Date de rentrée	Lundi 9/09/2024	Lundi 9/09/2024	Lundi 9/09/2024	Lundi 02/09/2024	Lundi 09/09/2024	Lundi 09/09/2024
Congés d'automne	lundi 28 octobre 2024 au dimanche 3 novembre 2024					
Congés de fin d'année	Lundi 23 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025 inclus					
Fin du 1^{er} semestre	Vendredi 17 janvier 2025					
Congés d'hiver	Lundi 17 février 2025 au dimanche 23 février 2025					
Congés de printemps	Lundi 14 avril 2025 au dimanche 20 avril 2025 inclus					

CONTACTS

Pour toutes les demandes de précision ou questions sur la procédure d'inscription, merci d'utiliser l'adresse mail suivante : scolarite@enssat.fr

Le service scolarité sera fermé durant la période de fermeture de l'établissement pour congés d'été, à partir du jeudi 18 juillet 2024 et ré-ouvrira le jeudi 22 août 2024 au matin.